

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20251219-016122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ville de Revel

---

## EXTRAIT du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet :** Crédit d'une pépinière artisanale « métiers du bois » - Avenant n°1 à la convention avec l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et convention relative au programme régional Occitanie-FEDER

N° 016.12.2025

**Rapporteur :**

**Alain MAGNIN-LAMBERT**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 décembre 2025.

- |                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| - Nombre de membres en exercice : | 29 |
| - Nombre de membres présents :    | 21 |
| - Nombre de pouvoirs :            | 6  |
| - Votants pouvoirs compris :      | 27 |

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARÉCHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Robert CLÉRON, Caroline MASSON

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Patricia DUSSENTY

Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Christelle FEBVRE

Frédéric GALINIE a donné procuration à Jérôme GARCIA

Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS

Marie ARGENCE a donné procuration à Laurent HOURQUET

Bertrand JAULIN a donné procuration à Marielle GARONZI

Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN,

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

Par délibération en date du 20 juin 2024, la commune a approuvé la convention partenariale avec l'ANCT en application de l'article L. 1231-2 IV du code général des collectivités territoriales.

Pour mémoire, l'ANCT assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation de l'ensemble immobilier.

Un avenant à la convention partenariale initiale est nécessaire afin :

- de recaler le calendrier de l'opération figurant dans la convention initiale,
- d'ajuster le plan de financement du projet à la suite des échanges qui se sont tenus avec la Région Occitanie.

Pour ce dernier point, le fonds européen pour le développement régional (FEDER) sera mobilisé à hauteur de 200 000 € et se substitue à la l'aide de la Région.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Dépenses en €		Recettes en €	
Etudes	62 675,00	ANCT	981 429,00
Acquisitions et libérations foncières	418 707,00	Etat - Fonds vert	747 500,00
Travaux	2 308 780,00	FEDER	200 000,00
Maitrise d'œuvre et honoraires techniques	364 796,00	Ville de Revel	1 316 331,00
Frais divers	90 300,00		
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 245 258,00</b>	<b>TVA</b>	<b>649 049,60</b>
<b>TVA 20 %</b>	<b>649 051,60</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 894 309,60</b>		<b>3 894 309,60</b>

La signature d'une convention de partenariat est nécessaire pour le financement par le FEDER avec la désignation d'un chef de file qui sera la commune.

Sur proposition de monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention partenariale entre l'ANCT, la communauté de communes aux sources du Canal du Midi et la ville de Revel pour la réalisation d'une pépinière artisanale « métiers du bois »,
- d'autoriser monsieur le maire à solliciter tout financement européen,
- d'approuver le plan de financement de l'opération mentionné dans la convention,
- d'approuver le projet de convention de partenariat dans le cadre du programme FEDER 2021-2027,
- d'autoriser monsieur Alain Magnin Lambert, adjoint au maire en charge de l'artisanat et du commerce à signer l'avenant à la convention ANCT et toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération qui ne remettrait pas en cause l'économie générale du projet,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat en tant que chef de file dans le cadre du programme FEDER 2021-2027 et toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération qui ne remettrait pas en cause l'économie générale du projet.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 18 décembre 2025

Le maire

A handwritten signature consisting of several intersecting black lines forming a stylized 'X' or cross-like shape.

Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance

A handwritten signature consisting of several intersecting black lines forming a stylized 'X' or cross-like shape.

François LUCENA